

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 13 avril 2015 à 18h

Etaient présents : M.BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, MAROTZKI Marie-Hélène, GUTTIN Arlette, M DELIGNY Franck.

Absents excusés : Mme GHESQUIER Corinne, M HERRIOU Jean-Pierre (pouvoir à DELIGNY Franck).

Secrétaire de séance : Mme SANTACREU Anne Marie

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent du 17 février 2015 à l'unanimité.

Délibérations :

1 Présentation du compte administratif :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'exécution des budgets de l'exercice 2014.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil siégeant sous la présidence de Madame SANTACREU, 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal vote par : POUR 9 voix	Présents : 9
CONTRE 0 voix	Votants : 9
ABSTENTION 0 voix	

Le compte administratif de l'exercice 2014.

2 Adoption du compte de gestion par le percepteur. Vote : adopté à l'unanimité.

3 Fixation du taux des taxes directes locales :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de maintenir les mêmes taux qu'en 2014 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière « non bâti ».

Après discussion, les conseillers municipaux votent :

POUR : 10 voix
CONTRE : 0 VOIX
ABSTENTIONS : 0 voix
Les taux sont maintenus : TH : 14,81%
THB : 10%
THNB : 52,43%

4 Vote du budget primitif 2015 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune au conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

Fonctionnement 777 654,90€	Investissement 558 106,65€
----------------------------	----------------------------

en équilibre dépenses et recettes

Le conseil municipal vote le budget primitif.

5 Demande de subvention au Conseil général :

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention « petites communes », d'un montant de 30 000€, doit être faite auprès du Conseil général pour l'année 2015.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour demander cette dotation.

6 Demande de subvention au Conseil général d'une subvention pour la terrasse du Bistrot de pays :

L'unique commerce de Moissac le bar-restaurant « Le Bellevue » a obtenu récemment le label « Bistrot de pays ». Il redonne de plus en plus vie et convivialité à notre village.

Il attire une clientèle toujours plus nombreuse, aussi, la Municipalité (propriétaire de l'immeuble) envisage de réaliser une terrasse couverte offrant ainsi une extension de l'établissement sous forme d'une installation modulable selon les saisons.

Ces améliorations permettront d'augmenter la capacité d'accueil du bar et du restaurant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au Conseil général pour la réalisation de la terrasse couverte selon le plan de financement suivant :

TTC : 11823,60 € HT : 9853 € TVA : 1970,60 €
Conseil Général : 80 % 7882€ Part Commune : 1971 €

7 Demande d'inscription à l'aide technique en régie au Conseil général pour la remise en état de deux chemins communaux :

Suite aux travaux de maillage effectués par le service des eaux sur la voirie du Chemin des Ginestes, la remise en état (goudron), s'avère indispensable. Il en est de même pour le Chemin du Plan qui a subi de graves dégradations à la suite des précipitations en 2013 et 2014 et dont les réparations effectuées n'ont pas semblé suffisantes.

Aussi il est demandé au Service Pôle d'appui logistique et technique du Conseil général d'inscrire ces 2 chantiers à leur programme.

8 Tarif de location et montant de la caution du studio « La Forge 2° étage »:

Le maire rappelle que le studio « La Forge, 2° étage », situé place de l'Horloge, a subi un bon rafraîchissement et se trouve dès maintenant disponible à la location.

Ce studio sera loué prioritairement à des personnes de Moissac.

Le montant de la caution est fixé à un mois de loyer 270€.

Les conseillers autorisent le maire à signer le bail.

9 Heures complémentaires pour un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Aujourd'hui, face aux restrictions budgétaires (dotations de l'Etat) et à l'augmentation de notre concours au fonds de péréquation (FFIC), nous sommes obligés de réduire nos coûts de fonctionnement en abandonnant nos projets culturels à l'année.

Après discussion et mise au point des besoins du poste, il s'avère jusqu'au prochain budget que 4 heures complémentaires pourraient suffire. Un test est donc envisagé.

Les conseillers votent l'attribution de ces 4 heures complémentaires hebdomadaires

Présents : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

10 Délibération modificative de l'assemblée délibérante en vue de l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes lancé par le SYMIELECVAR en tant que coordonnateur pour l'achat d'électricité :

Il est demandé aux conseillers municipaux d'accepter le principe d'adhésion de la commune de Moissac-Bellevue au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et d'adopter la convention du groupement.

Accord à l'unanimité.

11 Parc photovoltaïque: engagement de principe pour lancer l'étude de faisabilité :

Monsieur le Maire rappelle l'objectif du projet : écologique et économique. Dans le cadre de l'élaboration de son futur P.L.U. la commune a déjà identifié une zone au lieu-dit « le Deffends de la Colle, les Eyssariades et le Deffends de la Plaine ».

En conséquence, il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser le maire à donner son accord à la Société Solairedirect afin qu'elle étudie la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque sur les terrains communaux cités plus haut.

Après discussion, les conseillers décident à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention **sans que les résultats de cette étude de faisabilité (flore, faune...) n'engagent la commune à la réalisation de ce projet.**

QUESTIONS DIVERSES :

Où en est le dossier du projet de vidéo surveillance ?

Le dossier élaboré et complété en 2014, remis aux services compétents est toujours valable et doit être présenté lors d'une prochaine commission.

Fin de séance à 20H05